

Recherche de partenaires pour un projet LIFE ENVIRONNEMENT, à déposer le 15 octobre aux services de l'Etat français.

Le partenaire que nous recherchons doit être intéressé par cette démarche soit parce qu'il connaît des problématiques similaires et qu'il recherche une méthode d'approche que nous pourrions partager. Le partenaire peut également avoir développé une méthodologie, une technique qu'il serait intéressant de transposer.

Le programme LIFE Environnement définit le partenaire comme une personne physique ou morale qui apporte une collaboration productive au projet.

A ce titre, il contribue aux tâches nécessaires à la mise en œuvre du projet et partagent les dépenses encourues. Cependant, une convention de collaboration est signée entre le bénéficiaire et le partenaire. Elle fixe le contenu de la collaboration et la part de la contribution européenne qui lui revient compte tenu de son engagement financier.

J'espère que ce projet de collaboration retiendra votre attention.

Je vous remercie de bien vouloir répondre à cette demande, même négativement afin que je puisse poursuivre mes recherches.

Mes coordonnées:

Corinne PINA

Chef de Service ENERGIE à la Direction de l'écologie urbaine et des Espaces naturels
Communauté du Pays d'Aix

Hotel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc, BP 322

13611 Aix en Provence Cedex 1

Tél: 04-42-91-59-53

Fax: 04-42-91-55-85

e-mail: cpina@agglo-paysdaixenprovence.fr

Présentation sommaire du projet

"Aménagement et Gestion Intégrés contre le Risque d'Incendie de Forêt pour le Développement d'une Filière Bois-Energie en Pays d'Aix."

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, située dans le sud de la France regroupe 34 communes et 335 000 habitants. Son territoire de 129 637 hectare est couvert de 65 000 hectares de forêt. Cet espace forestier est fortement soumis aux risques incendies de forêts, d'autant que la forêt s'est largement développée dans les secteurs les moins accessibles et les plus escarpés. Par ailleurs, ce territoire est marqué par une imbrication de zones urbaines et de zones naturelles.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans une politique de développement des énergies renouvelables et notamment le bois énergie. A ce jour, elle favorise l'équipement des bâtiments communaux en chaudières automatiques au bois et réseaux de chaleur bois.

Il est apparu intéressant pour accompagner et donner un coup de pouce à la mise en place de nos politiques en faveur des énergies renouvelables et de la protection des espaces forestiers, de proposer un projet de mise en œuvre d'un programme d'aménagement et de gestion de la forêt destiné à lutter contre le risque incendie, en s'appuyant sur la valorisation du bois-énergie.

La mise en œuvre de ce projet présente un caractère innovant dans la méthode d'approche globale de la gestion d'un risque qui pourrait trouver sa solution par le développement d'une activité économique, écologique et créatrice d'emplois.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et répond ainsi à plusieurs objectifs :

- La prévention et la gestion des risques naturels,
- La mise en valeur du territoire,
- La valorisation d'une ressource énergétique locale et renouvelable répondant ainsi au déficit de production énergétique régional,
- Le développement d'une filière économique locale,
- La création d'emplois pour des personnes peu qualifiées,
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la gestion des espaces forestiers,
- La contribution à la lutte contre l'effet de serre,
- La récupération et le recyclage des déchets ligneux,
- La réduction des dépenses de gestion des collectivités locales,
- La transférabilité de la méthode de mise en œuvre de la filière dans d'autres pays européens partageant les même problématiques.

La mise en œuvre de cette filière complète, nécessite une organisation faisant intervenir tous les acteurs intéressés au processus de lutte contre les incendies de forêts (entreprises d'exploitation forestière, regroupements de propriétaires forestiers, gestionnaires d'espaces, consommateurs publics et privés, organismes chargés de l'emploi, de l'insertion et de la formation, collectivités territoriales, Etat).

Concrètement ce projet pourrait nous conduire à :

- la création d'un groupement d'intérêt pour le développement du bois énergie,
- l'amplification des actions de débroussaillage et de gestion forestière,
- l'organisation de la collecte des produits bois,
- la création de plate-formes de transformation et de distribution de combustibles bois,
- la création d'un réseau d'échange d'expériences européen,
- la création d'activités et d'emplois locaux.